

COMMUNE DE MAIXE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

Sous la présidence de Madame Alexandra HINZELIN, Maire de la commune,

Sont présents : Christian THOUVENIN, Pascal BARBIER, José GUESNE, Damien GEORGIN, Sophie SIETZEN, Emmanuel LAURENT.

Absent excusé : Yannick PIERRE.

Procuration : Yannick PIERRE a donné pouvoir à Pascal BARBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 8.

Le quorum étant atteint, Sophie SIETZEN est élue **secrétaire de séance**.

01– Finances locales (7.5) Subventions - DETR 2017 – LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire propose à l'assemblée de réhabiliter le Presbytère existant en deux parties : logements communaux et accessibilité mairie. Après travaux, les locaux de la mairie seront accessibles pour tous types de handicap.

La première tranche en 2015 a été réalisée (Achat et démolition de la maison de la famille ANTOINE pour un montant de 42 080.00 €.)

La partie droite du bâtiment en un logement communal est en fin de travaux, des crédits ont été prévus en 2016.

La deuxième tranche à réaliser en 2017 concerne :

- Rénovation du 2ème appartement communal
- Création d'une nouvelle mairie afin de la rendre accessible.

Les travaux de rénovation du 2ème logement communal sont à 103 496,37 € HT, et pour la création de la nouvelle mairie pour 114 962,22 € HT, pour la tranche 2017.

Suite à la circulaire du 8 décembre 2016 qui précise pour 2017, que peuvent être subventionnés à 25 % au titre de la DETR, les travaux de transformation et de réhabilitation de bâtiments communaux en vue de la création de logements communaux.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite sur ce dossier, une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, pour la création du deuxième logement communal.
- s'engage à reporter cette dépense en section d'investissement du budget 2017.
- s'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;
- charge le Maire de réaliser la dépense ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2 : Commande Publique (1.4) Autres Contrats – Assurance des bâtiments communaux (annulation de la délibération n°7 du 20 décembre 2016) – Adhésion au contrat d'assurance SMACL au 01/01/2018.

Le Maire annule la délibération n°7 du 20 Décembre 2016, et continue avec l'Assurance MMA pour l'année 2017 et s'aligne à l'assurance SMACL c'est-à-dire pour un montant de 3763,10 € pour 2017 pour l'ensemble des bâtiments communaux et la commune adhéra au contrat assurance SMACL pour un montant de 3763,10 € au 01 JANVIER 2018 (au lieu de 7341,00 € avec la MMA, montant payé en 2016) comprenant les responsabilités civiles, la protection juridique, la protection fonctionnelle, les dommages aux biens et les auto collaborateurs pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que le personnel communal et les élus.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à continuer avec la MMA en 2017 et à signer le Contrat avec SMACL Assurances pour un montant de 3763,10 € à compter du 01 JANVIER 2018.
- Charge le Maire de prévoir la dépense au budget primitif 2017.

3 : Finances locales (7.1) Décisions budgétaires – Dépense d'investissement prévue en 2016 reportée sur 2017.

Le Maire informe que la facture de l'Entreprise LEMBO d'un montant de 11 797,04 € HT, prévue au budget 2016 (chapitre 23/2313), sera mandatée sur le budget primitif 2017, au même chapitre.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à mandater la facture de l'Entreprise LEMBO, d'un montant de 11 797,04 € HT en 2017, au chapitre 23/2313.
- Charge le Maire de prévoir la dépense au budget primitif 2017.

INFORMATIONS

- ◆ **JE VOUS REMERCIE DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE VOS ANIMAUX POUR LE BIEN ÊTRE DE CHACUN.**
- ◆ **POUR LES DECHETS MENAGERS, JE VOUS REMERCIE DE PREVENIR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON POUR TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE COMPOSITION DE FAMILLE.**
- ◆ **JE VOUS REMERCIE D'EVITER DE STATIONNER AUTOUR DE L'EGLISE AUX HORAIRES SCOLAIRES.**

Si vous souhaitez recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par voie électronique, merci d'envoyer un mail à mairie.maixe@orange.fr. Le compte-rendu est également disponible sur le site internet de la commune.